

**Déclaration des opérations d'incinération ou de traitement des bois et matériaux contaminés par les termites
(Formulaire 12012*02)**

Accéder au Formulaire – Cerfa 12012*02

Permet de déclarer en mairie les opérations d'incinération ou traitement des bois contaminés par les termites.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00